BURY @CTU

Commune de Bury Année 2020—Numéro 2 4ème trimestre

SOMMAIRE

Page 1

Edito du Maire

Page 2

La rentrée des associations burysiennes

Téléthon

Page 3

Travaux-Cadre de vie Urbanisme

Page 4

Médiathèque

Service jeunesse

EDITO du Maire

Chères Burysiennes, Chers Burysiens,

2020 est une année étrange, du 16 mars où le confinement est prononcé à ce mois de septembre où nous souhaitons tous que la vie redémarre. Mais la COVID est toujours là. Les enfants sont rentrés en classe avec un protocole qui évoluera encore dans le temps. Les incertitudes sont toujours très présentes et la sortie de cette crise peine à arriver.
Donc nous faisons avec. Le Conseil Municipal s'est réuni plusieurs fois et nous avons voté le budget. Les conditions sanitaires entraînent des coûts supplémentaires. De plus, l'État, qui compense la perte des salaires, ne l'applique pas pour les collectivités. Par conséquent, nous devons assurer la paie de nos agents tout en voyant nos recettes diminuer (locations de salle, cantine, heures de garde, …). Depuis une dizaine d'années, les charges qui incombent aux communes s'additionnent. Cependant après avoir mesuré les difficultés économiques qui impactent toutes les familles, comme nous le faisons depuis 3 ans les élus ont décidé de présenter encore pour cette année, un budget sans augmentation d' impôts par rapport à l'année 2019, notre façon à nous de préserver votre pouvoir d'achat.

Cependant bien évidemment, cela nous oblige à prioriser certaines opérations et à en décaler d'autres. Dans un souci de solidarité, nous avons également fait le choix d'annuler un mois de location de nos locaux professionnels qui sont restés clos pendant le confinement.
Nous nous efforçons de gérer prudemment et nous espérons pouvoir poursuivre ainsi avec une croissance de notre fiscalité la plus modérée possible si l'État ne continue pas à se désengager.

Évolution annuelle des taux d'imposition approuvée par le Conseil Municipal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %

Je remercie le Comité des Fêtes, le club de foot des vétérans et le club de l'âge d'or qui ont renoncé à leur subvention cette année pour compenser les dépenses supplémentaires liées au virus.

Je vous souhaite la meilleure santé possible en respectant les gestes barrières toujours d'actualité. Le port du masque tend à se généraliser. Il est à regretter que nous en retrouvions de plus en plus dans nos rues.

Restez prudents et faisons face.

Le Maire David Belval

La rentrée des associations burysiennes

Malgré un contexte particulier, lié à la pandémie de la covid-19 et aux protocoles sanitaires mis en place, la rentrée associative s'est effectuée plutôt sereinement à Bury. Chaque association a pu reprendre ses activités et de nombreux adhérents se sont dirigés vers elles.
Si vous avez consulté le Guide de la saison culturelle (Oh !) du Pays du Clermontois distribué dans vos boîtes aux lettres, vous avez pu constater qu'une quinzaine d'associations de Bury y était répertoriée. Cela prouve la richesse du tissu associatif sur notre petite commune. Nous souhaitons une bonne saison à chacune de nos associations sportives, culturelles ou de loisirs.

Messages de rentrée de nos associations :

Les Judokas de Bury

Vous habitez à Bury, vous avez de 18 mois à plus de 85 ans, vous pouvez venir découvrir gratuitement nos activités au Dojo de Mouy situé au 51 boulevard Surville. Du lundi après-midi au samedi matin : Judo enfant / Judo adulte (+12 ans) / Jujitsu / MM. / Taïso / Jujitsu souple. Apportez un chèque de caution pour faire un essai. Renseignements au 06.70.93.71.21 - Site : usmouyjudo.fr

Olympique Club de Bury

La saison a redémarré avec 2 équipes engagées en championnat : une équipe Senior et une équipe Vétéran. Après quelques semaines d'entraînement, les premiers matchs joués ont laissé entrevoir des promesses d'une bonne saison.
Nous sommes à la recherche de dirigeants ou dirigeantes, bénévoles, pour arbitrer notamment.
Renseignements au 06.74.75.88.78.

Passion Danse

Venez découvrir Passion Danse pour vous initier aux pas de base de la danse de salon (Cha-cha, Tango, Rock, Salsa....) dans une ambiance conviviale. Le mardi soir à la salle d'activités de Bury. Cours débutants de 19h30 à 20h30 - Cours confirmés de 20h30 à 21h30.
Pour tous renseignements, contacter
Corinne STERKE au 03.44.26.42.31.

Association Musicale de Bury

L' Association Musicale de Bury a repris les cours le Mercredi 2 septembre avec ses professeurs, Camille De Santis en piano, atelier vocal, éveil et formation musicale, et Matthias Bouyssou en guitare classique et électrique. Si les conditions nous le permettent, nous vous invitons à venir encourager nos musiciens en herbe le Samedi 19 décembre à 18h à la salle multifonctions de Bury pour notre Audition de Noël. Pour en savoir plus ou suivre notre fil d'actualité, abonnez-vous à notre page Facebook Association Musicale de Bury ou contacter Christiane MARIVET au 06.81.02.80.64.

Ma mairie en poche.

NOUVEAU

Application "Ma Mairie en poche" (MMEP)

La commune vous informe en temps réel. Soucieux de mieux vous informer en utilisant différents moyens de communication (site internet, Bury @ctu, Vivre à Bury, panneau lumineux,...), la commune de Bury adhère à une application mobile donnant des informations sur la vie de la commune.
L'application "Ma Mairie en Poche" (MMEP) vous permet de vous abonner au Fil'Info de votre commune de "Bury", afin de recevoir des informations et des alertes directement sur votre téléphone. Il suffit d'installer cette application (grâce à Play Store ou Apple Store) sur votre mobile ou votre tablette, pour recevoir les alertes pouvant concerner différents sujets : travaux sur l'espace public, alertes sanitaires, fermeture exceptionnelle, manifestations culturelles et sportives, rappels dates d'inscription, alerte météo...
Vous êtes notifiés à chaque information publiée par votre ville. Il ne vous reste plus qu'à installer cette application pour être informé en temps réel sur l'actualité burysienne.

Téléthon

TELETHON

Compte tenu de la propagation de la covid-19, le virus rôdant toujours sournoisement, les élus de Bury ont décidé d'annuler toutes les manifestations publiques jusqu'à la fin de l'année. C'est pourquoi, à regret, il n'y aura pas d'animations, ni de repas, de tombola ou de vente de brioche, pour le Téléthon cette année dans notre petite ville. Après une année record en 2019, nous espérons pouvoir contribuer à nouveau aux recherches contre les maladies génétiques en 2021. Si vous souhaitez faire un don cette année, il est toujours possible de le faire sur le site officiel du Téléthon.

Travaux - Cadre de vie- Urbanisme

Les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité une délibération permettant la facturation des actes de capture, d'hébergement et de recherche des propriétaires d'animaux errants. En effet, nous sommes face à une recrudescence d'animaux errants au sein de notre commune et les coûts représentent une somme non négligeable pour notre collectivité. Désormais, les propriétaires devront s'acquitter de la facture pour leurs animaux recueillis.

Le chantier de l'éclairage du rond-point de la RD 12 et du Bois noir débutera dans quelques jours assurant ainsi un maximum de sécurité pour les piétons, et clôturant ainsi un chantier d'envergure pour notre commune.

A la demande du Département et du transporteur, l'arrêt de bus scolaire « Bois noir » a été déplacé. Il se trouve désormais sur la route départementale 12 en amont et en aval du rond-point.

Le poste EDF de Moineau s'égaye !! Une artiste peintre a créé une superbe œuvre, avec la participation financière du SE 60. Les agents communaux ont préparé le support et apposeront une couche finale de vernis, participant eux aussi à cette création artistique.

Notre service technique fut très actif cet été : tontes, entretien de la voirie, rénovation du terrain d'entraînement du stade de football, avec la mise en place d'un drainage, apport de terre végétale amandée et engazonnement.

Quelques créations florales de nos agents ont joliment décoré notre village.

De nombreux travaux dans les écoles ont été réalisés avec notamment la mise en place d'une grille de clôture rigide garantissant la sécurité des élèves à l'école du centre.

Nous avons également rénové totalement un logement communal et procédé à divers travaux dans d'autres.

Un chantier est actuellement en cours. Il s'agit de la transformation de l'ancien local des pompiers en un espace pour les associations.

La fin d'année verra la mise en route d'un projet écrit dans notre programme électoral. A l'heure où j'écris cet article, nous sommes tout proche de finaliser le marché de rénovation-extension de l'éclairage de la commune. Au programme, on notera une amélioration des surfaces éclairées, une fiabilité des nouveaux becs et des économies d'énergie. Le chantier sera réalisé avec l'aide de notre partenaire, le Syndicat d'énergie de l'Oise SE 60.

1er adjoint aux travaux et à l'urbanisme :
Réginald Théroude

INFORMATIONS

Tous les travaux sont sujets à une déclaration préalable en mairie. Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à un permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. N'hésitez pas à demander conseil auprès du service urbanisme de la mairie.

Il nous est signalé de nombreux véhicules dit « ventouses » stationnant dans notre commune. Certains sont gênants et en très mauvais état de conservation. Ces véhicules sont recensés et j'invite les propriétaires à prendre les mesures nécessaires pour libérer les espaces publics encombrés.

Le service urbanisme de la mairie reste à votre disposition pour tous renseignements de préférence sur rendez-vous.

Médiathèque municipale

107 rue Pillon Crouzet
Tél. : 03.44.24.49.34
Mail :
bibliotheque.bury@orange.fr
Catalogue en ligne :
https://bury-pom.c3rb.org/
Instagram : mediatheque_bury

Horaires d'ouverture au public en période scolaire:

Mardi 16h-18h
Mercredi 9h30-12h30
et 14h-18h
Vendredi 14h-18h
Samedi 9h-12h

Horaires d'ouverture au public en période de vacances scolaires:

Mardi, mercredi,
jeudi,vendredi 14h-18h
Samedi 9h-12h

Animations sous réserve des évolutions sanitaires

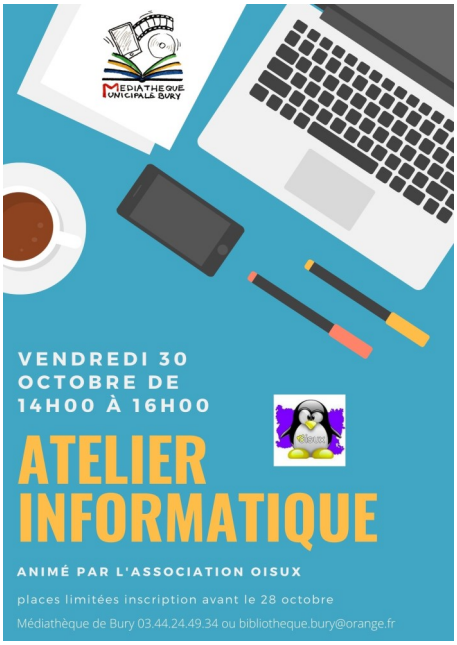

Service jeunesse

Les prochaines dates d'inscription :

Horaires du Bureau :

lundi et jeudi de 8h30 à 12h00
(fermé l'après-midi)
mardi/ mercredi/ vendredi
8h30-12h00 et 13h30-17h30
Fermé durant chaque vacances scolaires.

Vacances de Noël
"Du 19/12/2020 au 03/01/2021" -
FERME

Vacances d'Hiver
"Du 22/02 au 05/03/2021" -
Inscriptions à partir du Mardi 02/02/2021

Vacances de Printemps
"Du 26/04 au 07/05/2021" -
Inscriptions à partir du Mardi 06/04/2021

Vacances d'Eté
"Du Mercredi 07/07 au 06/08/2021" -
Inscriptions à partir du Mardi 1er/06/2021

Sur Internet "Portail Familles" :

Inscriptions au plus tard
le jeudi avant 9h00,
de la semaine précédente.

Si le délai sur Internet est dépassé,
vous pouvez toujours appeler au Service Jeunesse

"Aucune annulation ne peut se faire sur le Portail Familles"

03.44.56.81.47
ou mairie-bury-jeunesse@orange.fr